



La Solo Leucatoise

Course habitables en solo de grade 5C

PORT LEUCATE

Vendredi 14 août 2026

AVIS DE COURSE

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régate est organisée par le **Yacht Club de Port Leucate** sous l'égide de la FFV.

1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2025 /2028 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de la FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240).

2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité.

3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3 et R4 du Handicap OSIRIS et aux multicoques habitables de la jauge MULTI 2000. Tous les concurrents devront être titulaires d'une licence FFV.

Les licences annuelles FFV peuvent être commandées et réglées en ligne sur le site www.ycpl.fr, au tard le mercredi avant la date de la régate.

4) INSCRIPTIONS

L'inscription à la régate est gratuite

L'inscription se fait en ligne en se connectant sur le site www.ycpl.fr. Clôture des inscriptions le jeudi 18h avant la date de la régate.

5) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses sont celles de la FFV. Les annexes sont affichées au local du YCPL. Elles sont téléchargeables sur le site www.ycpl.fr la semaine précédant la régate.

6) PROGRAMME

La régate est prévue le vendredi 14 août dans le cadre du w.e. des régates du YCPL du 14 au 16 août :

- 9h : Accueil des équipages au YCPL
- 10h : Briefing
- 11h : Mise à disposition sur l'eau.
- résultats à partir de 17h au YCPL

7) PARCOURS

Parcours côtiers et/ou parcours construits.

8) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs seront reçus en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régate. Prendre contact avec la Capitainerie : 04 68 40 91 24

9) PRIX

A la discrétion des organisateurs

10) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

E-Mail : president@ycpl.fr



07 64 53 43 45